Renforcer la connectivité, préserver le patrimoine culturel et stimuler l’excellence locale du tourisme européen: gestion des destinations et croissance du tourisme régional

2025/2120(INI) - 28/04/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 432 voix pour, 42 contre et 129 abstentions, une résolution sur le thème «Renforcer la connectivité, préserver le patrimoine culturel et stimuler l’excellence locale du tourisme européen: gestion des destinations et croissance du tourisme régional».

Le Parlement a mis en avant le rôle stratégique du tourisme dans l’économie européenne, représentant environ **10% du PIB de l’Union**, et souligné la nécessité d’une transition vers un modèle plus durable, équilibré et inclusif. Ce secteur, qui englobe transports, hébergement, culture et loisirs, dépend d’une coordination efficace entre ses différentes composantes.

Améliorer la connectivité comme catalyseur de la croissance du tourisme régional durable

Le Parlement a souligné qu’une connectivité forte est essentielle pour équilibrer le tourisme et étendre ses avantages aux zones mal desservies, alléger la pression sur les destinations phares survisitées et soutenir la revitalisation des économies locales. Il a plaidé en faveur de l’établissement de **critères de référence** clairs, mesurables et régulièrement mis à jour pour évaluer l’accessibilité, le caractère abordable et la qualité des options de voyage durables, y compris les progrès accomplis pour les personnes handicapées et à mobilité réduite, ainsi que pour les régions reculées, ultrapériphériques, rurales, faiblement peuplées et insulaires, en accordant une attention particulière aux petites îles.

Les députés ont demandé que la stratégie de l’Union pour un tourisme durable, parallèlement au prochain CFP, définisse et hiérarchise des **mécanismes de financement clairs** pour soutenir la transition vers des modèles de tourisme durable dans les régions touchées par la saisonnalité, le changement climatique, la pression démographique, la pression permanente ou intense exercée par les visiteurs, la diminution de l’ attractivité, ainsi que dans les petites et moyennes destinations et les destinations émergentes à fort potentiel d’hébergement.

Le Parlement a demandé un **soutien financier accru de l’Union** pour renforcer les services de transport public, en leur permettant de devenir plus multimodaux, accessibles, fiables, flexibles et mieux adaptés aux circonstances territoriales, en particulier dans les zones insulaires et reculées. Lorsque les mesures existantes s’avèrent insuffisantes pour remédier aux désavantages structurels persistants, la Commission devrait proposer **d’autres outils** pour compenser les désavantages structurels auxquels sont confrontés les citoyens et les entreprises dans les régions périphériques, insulaires et ultrapériphériques.

Les députés ont demandé des incitations et des investissements pour soutenir les initiatives en matière de **cyclotourisme**. Ils ont souligné le rôle crucial des **liaisons maritimes** dans les régions insulaires, côtières et périphériques ainsi que le rôle du **tourisme fluvial** et des activités au bord de l’eau, telles que le vélo, la marche, la gastronomie et les attractions culturelles, qui permettent aux visiteurs de découvrir le patrimoine et les paysages locaux de manière respectueuse de l’environnement. Les députés ont demandé une augmentation des investissements dans l’ensemble des **infrastructures ferroviaires** de l’Union et ont

réaffirmé la nécessité de faire de l'intermodalité une priorité stratégique. La nécessité d'encourager une gestion durable de l'activité et du trafic des **croisières** et de répartir de manière équilibrée et proportionnée les arrivées des navires dans les ports, est également soulignée.

Le Parlement estime que les **taxes environnementales sur le tourisme** («écotaxes») pourraient produire des résultats tangibles pour les communautés locales en finançant des projets qui soutiennent les résidents et l'environnement.

Donner aux destinations européennes les moyens de promouvoir l'excellence locale

Les députés estiment que, dans le cadre de la stratégie industrielle de l'Union, le tourisme nécessite **une gouvernance efficace** afin de mieux répartir la demande entre les destinations bien établies et les destinations émergentes. En conséquence, la Commission et les États membres sont encouragés à promouvoir les **voyages hors saison** et à renforcer la diversification et la visibilité des **destinations moins fréquentées** grâce à une planification fondée sur les données et à des actions de sensibilisation ciblées, contribuant ainsi à préserver la position de l'Europe en tant que destination mondiale de premier plan.

La résolution met en évidence le rôle stratégique des **organismes de gestion de destinations** (OGD), dont la présence locale permet de créer des partenariats solides dans l'ensemble de l'écosystème du tourisme. Ces aspects rendent indispensable une **gouvernance structurée et à plusieurs niveaux,** qui associe les collectivités locales et régionales, les OGD et les parties prenantes privées, afin d'élaborer des stratégies cohérentes et inclusives en matière de tourisme.

Du fait que de nombreuses **destinations rurales et de petite taille** ne disposent pas des capacités administratives nécessaires pour élaborer des stratégies touristiques durables, il est nécessaire que l'Union les aide à renforcer leurs capacités de gestion en leur apportant un soutien ciblé. Les États membres devraient donc renforcer les OGD au moyen d'un soutien financier et d'un savoir-faire technique afin de leur permettre de gérer les destinations de manière efficace.

Compte tenu de la vulnérabilité particulière des **destinations à forte intensité touristique**, les députés ont encouragé le renforcement de la visibilité des régions moins visitées et le développement de pôles touristiques régionaux fondés sur le patrimoine, la gastronomie, la nature et les activités culturelles locales, afin de renforcer l'excellence locale et de promouvoir un modèle de croissance durable.

Les députés se félicitent du règlement sur la location de **logements de courte durée** qui constitue une avancée positive vers une gestion plus efficace des destinations. Ils s'inquiètent toutefois de la croissance non réglementée des locations de courte durée et de leur incidence sur le logement. Ils ont par conséquent invité la Commission à proposer rapidement une législation afin d'établir un cadre européen cohérent définissant des normes pour la fourniture de services et des catégories d'accueil claires. Seules les activités de location de courte durée conformes devraient être répertoriées sur les plateformes numériques.

Prenant acte des limites actuelles du **label écologique de l'UE**, le Parlement a reconnu la nécessité d' adopter une approche unifiée concernant l'étiquetage relatif à la durabilité dans le secteur du tourisme européen. Il a invité la Commission et les États membres à soutenir la transition du tourisme vers un modèle d'économie circulaire en promouvant des actions visant à améliorer l'efficacité de la gestion de l' eau, de l'énergie et des déchets, à limiter la surconsommation, à prévenir la dégradation des habitats, à préserver la biodiversité et à réduire au minimum l'empreinte environnementale des activités touristiques sur les destinations.

Enfin, le Parlement a demandé de poursuivre les avancées vers un **marché du travail du tourisme** fondé sur des emplois de qualité des salaires équitables, une protection sociale fiable et des emplois tout au long de l'année, notamment en basse saison. Il a demandé la mise en place d'un programme coordonné à l' échelle de l'Union pour promouvoir le perfectionnement et la reconversion professionnels de la main-d'

œuvre du secteur du tourisme. La Commission est invitée à proposer des lignes directrices visant à encourager et à permettre aux citoyens de s'engager dans le **bénévolat culturel**, y compris au moyen de mesures de soutien favorisant la reconnaissance des bénévoles culturels dans l'ensemble de l'Union.